



## Recommandation 734 (1974)<sup>1</sup>

# Situation à Chypre et en Méditerranée orientale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Résolution 573](#) ;
2. Convaincue que les gouvernements membres ont le devoir, à la lumière des idéaux politiques énoncés dans le Statut, d'apporter d'urgence une contribution collective à la solution du problème de Chypre,
3. Recommande au Comité des Ministres :
  - 3.1. d'inscrire cette question, ainsi que la situation en Grèce, à l'ordre du jour de sa prochaine session ;
  - 3.2. de se servir de la proposition concernant la procédure à suivre en cas de crise, faite par le Président de l'Assemblée parlementaire, M. Vedovato, lors de la réunion du Comité Mixte de janvier 1974, et de faciliter la convocation d'une réunion du Comité Mixte au niveau des ministres dans les plus brefs délais pour examiner les problèmes causés par le récent conflit de Chypre ;
4. Recommande au Comité des Ministres, à la lumière de la Résolution (54) 16 du Comité des Ministres, d'inviter les gouvernements membres à tenir le Secrétaire Général informé des initiatives qu'ils prennent dans d'autres organisations internationales sur des questions qui intéressent directement le Conseil de l'Europe.

---

1. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 29 juillet 1974. Voir [Doc. 3464](#), rapport de la commission des questions politiques.

